

DEMANDE D'INSCRIPTION AU COLLEGE

En classe de : **QUATRIEME**
Pour l'année scolaire **2018 – 2019**

Coller ici
La photo

NOM (en lettres capitales) : _____
Prénoms : _____
Né(e) le : _____ à _____
Nationalité : _____ Religion : _____
Baptême : _____ à _____
Etablissement scolaire actuellement fréquenté : _____
Adresse : _____
Classe actuelle : _____ Classe éventuellement redoublée : _____

Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. du domicile : _____ Liste rouge : OUI NON
Tél. prof. du père : _____ de la mère : _____

Nom & prénom du père : _____
Profession du père : _____
Email du père : _____
Nom de j.f. & prénom de la mère : _____
Profession de la mère : _____
Email de la mère : _____
Le père est-il ancien élève d'un établissement catholique ? _____
La mère est-elle ancienne élève d'un établissement catholique ? _____
Si oui, lesquels ? _____
Nb. d'enfants : _____ dont déjà présent(s) à Sainte-Marie : _____
Situation de famille (mariage, concubinage, Pacs, décès, divorce) : _____
Personne responsable de l'élève (le cas échéant) : _____
Si vous avez déjà fait une demande d'inscription antérieurement pour votre enfant,
veuillez préciser l'année scolaire : _____

RÉSERVÉ AU SECRETARIAT

Dossier N° _____

Autre demande _____

Reçu le _____

DÉCISION DE LA DIRECTION

1^{er} AVIS :

Accepté

En attente

Refusé

Date : ____ / ____ / ____

Commentaire(s) :

2^d AVIS :

Accepté

En attente

Refusé

Date : ____ / ____ / ____

Commentaire(s) :

Désisté

Date : ____ / ____ / ____

Motif : _____

Remboursement des arhes :

OUI NON

F	A					
---	---	--	--	--	--	--

A _____ le _____

Signature obligatoire du père :

Signature obligatoire de la mère :

I – CE DOSSIER DOIT COMPRENDRE OBLIGATOIREMENT (partie réservée au secrétariat) :

- ▶ Le présent formulaire accompagné d'un courrier de demande d'inscription
- ▶ Une photocopie du livret de famille
- ▶ Obligatoirement, pour les parents séparés : la photocopie du jugement de divorce ou de séparation mentionnant le domicile, la garde de l'enfant et l'autorité parentale
- ▶ Deux photos d'identité récentes (dont une photo sera à coller sur la 1^{ère} page)
- ▶ Les photocopies :
 - des bulletins des deux années précédentes (mentionnant la décision de fin d'année)
 - des bulletins du ou des trimestres en cours
- ▶ Pour les enfants baptisés : Une photocopie du certificat de baptême avec nom, prénom de l'élève et cachet de la Paroisse
- ▶ Une somme de **40 € qui reste acquise à l'établissement quelle que soit la décision prise.**

<u>Date</u>	<u>Observations</u>

Dossier complet : oui non

CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'INSTITUTION SAINTE-MARIE

L'admission dans une classe du Collège Sainte-Marie est fonction :

- du nombre de places disponibles pour chaque classe
- de la motivation de la famille
- de la valeur du dossier

Les familles sont avisées de la décision prise, qui peut être :

- soit une acceptation

***SUBORDONNEE A L'ADMISSION DANS LA CLASSE DEMANDEE
PRONONCEE PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE***

- soit une mise en attente de place ou de confirmation de progrès
- soit un refus

II – ÉTUDES POURSUIVIES ANTERIEUREMENT :

ANNEES SCOLAIRES	CLASSE	ETABLISSEMENT
2017 – 2018		
2016 – 2017		
2015 – 2016		
2014 – 2015		
2013 – 2014		

III – RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE :

(Par exemple : ses capacités et ses limites – sa participation - toute information pouvant intéresser l'équipe éducative, éclairer son comportement en classe ou au sein d'un groupe et éventuellement apporter des indications sur le projet personnel de l'élève)

Au cours de cette année scolaire, si votre enfant bénéficie d'un projet d'accueil, merci de l'indiquer :

- PAI médical
- PAP
- PPS

(Joindre obligatoirement la synthèse et / ou le dossier PAI, PAP ou PPS)

Veuillez indiquer la situation de votre enfant : _____

Dans le cas des familles séparées :

Adresse de l'autre parent (pour l'envoi des documents) : _____

(Joindre une photocopie du jugement pour l'envoi des bulletins)

Votre enfant entre dans la 2^{ème} année du cycle 4 (cycle des approfondissements) qui permettra aux élèves d'approfondir et d'élargir leurs savoirs et savoir-faire. Il correspond aux niveaux de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

- ▶ Des enseignements disciplinaires et des enseignements complémentaires dont l'Accompagnement Personnalisé et les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires.
- ▶ L'étude obligatoire d'une deuxième langue vivante (*Allemand* ou *Espagnol*) dès la cinquième.
- ▶ Le *latin* est un enseignement complémentaire qui couvre tout le cycle 4. Tout élève qui démarre l'apprentissage du latin en cinquième conserve cette option jusqu'en troisième.

L'anglais demeure la seule 1^{ère} langue vivante pendant les deux cycles du Collège.

IV – CHOIX DES OPTIONS EN QUATRIEME :

Vous avez donc à choisir parmi les possibilités suivantes :

Allemand + Latin

Espagnol + Latin

Allemand

Espagnol

Page réservée à la Direction